



**CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**LE 20 novembre 2023**

Procès-verbal de la 8<sup>ème</sup> assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Vanier, tenue le lundi 20 novembre 2023 à 19h00, au bureau d'Arrondissement Des Rivières, salle RC-26, au 330, rue Chabot, Québec.

**PRÉSENCES :**

Nicole Laveau	Présidente
Raynald Pelletier	Vice-Président
Gemma Drouin	Secrétaire
Mahamadou Sissoko	Trésorier
Jean-Noël Ouisse	Administrateur
Jacynthe Fortin	Administratrice
Pierre-Marc Doucet	Administrateur
André Garon	Administrateur
Hélène Langlois	Administratrice

**INVITÉ :**

Michel Meunier	Président, Acquis-Route Technologies
----------------	--------------------------------------

**ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :**

Renée Poulin	Secrétaire de soutien
Alicia Despins	Conseillère municipale – District de Vanier-Duberge
Alexandra Mauger	Conseillère en consultation publique – Ville de Québec

Deux citoyens(nes) assistent à l'assemblée et quatre autres sont en mode virtuel.

**Il y a quorum.**

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation sur les angles morts par Michel Meunier
4. Période de la conseillère municipale
5. Période de questions ou commentaires des citoyens
6. Enjeux de quartier
  - 6.1 Résolution pour Communauto
  - 6.2 Appui pour la lettre sur le tramway
  - 6.3 Résolution pour la reconduction du programme de subvention SSR
  - 6.4 Stationnement dans le secteur de la rue Mgr-Plessis
  - 6.5 Retrait d'abribus du RTC, secteur Hamel
  - 6.6 Assurance-responsabilité avec BFL
7. Comités
  - 7.1 Table de concertation Vélo (Jean-Noël)
  - 7.2 Table de mobilité des quartiers centraux (Nicole)
  - 7.3 Conseils d'établissements scolaires (Nicole et Mahamadou)
  - 7.4 Projet du parc sur le stationnement de Christ-Roi (Jacynthe)
  - 7.5 Projet Aînés (Jacynthe)
  - 7.6 Projet Sécurité routière 2023 et 2024 (Nicole et Jean-Noël)
  - 7.7 Vanier 2040
  - 7.8 Comité élargi pour la mobilité dans le quartier de Vanier
  - 7.9 Verdissement (Pierre-Marc et André)
  - 7.10 Logement (Hélène et André)
  - 7.11 Comité sur les noms de rue (Pierre-Marc, Hélène et Nicole)
8. Fonctionnement
  - 8.1 Adoption du procès-verbal du 16 octobre 2023
  - 8.2 Trésorerie et demande de subvention pour 2024 (Mahamadou)
  - 8.3 Paiement des services de secrétariat
  - 8.4 Suivis des demandes auprès de la ville
9. Varia
10. Levée de l'assemblée

## 1. Ouverture de l'assemblée

Nicole Laveau remercie les citoyens d'assister à la présente assemblée en présentiel et en ligne.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Nicole Laveau effectue la lecture de l'ordre du jour. Les sujets suivants sont ajoutés :

- 6.7 Résolution no 23-CA-045 modifiée
- 6.8 Réunions en mode hybride
- 6.9 Demande d'une mini-présentation PPU

SUR UNE PROPOSITION DE PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté.

## 3. Présentation sur les angles morts par Michel Meunier

Nicole Laveau présente Michel Meunier, président de Acquis Route Technologies, qui nous exposera des images d'expositions déjà tenues sur les angles morts.

Son entreprise est une firme de consultants et elle chapeaute les centres de formation en entreprises de transport, comme le RTC, la Ville de Québec et des entreprises privées. A toutes les fois qu'il y a des accidents impliquant des piétons, des cyclistes et des véhicules lourds, ceux-ci se sont produits à cause des angles morts. Quand on se retrouve dans un angle mort, personne ne peut nous voir.

Il faut sensibiliser les gens à ce sujet. Quand on voit un camion lourd ou un autobus, peut-on voir les yeux du conducteur ? Si oui, le conducteur a des chances de vous voir.

Que peut-on faire si on est piéton ou cycliste ? Une formation a été développée pour les écoles primaires dans le secteur de Val-Bélair.

M. Meunier présente une courte vidéo développée par le Conseil de quartier de Val-Bélair et explique les images présentées. Les équipements lourds de la Ville de Québec sont utilisés pour cette activité.

Le Conseil de quartier de Val-Bélair a fait une synthèse des activités à ce sujet et on peut la retrouver sur leur site internet. Aucun autre conseil de quartier n'a demandé la tenue d'une activité de ce genre jusqu'à présent.

## 4. Période de la conseillère municipale

Alicia Despins amène les points suivants :

Réponse reçue de la part de la Ville concernant la résolution 23-CA-048 :

*L'installation de panneaux à limites variables (PLV) est déjà prévue et sera effectuée au cours des prochaines semaines. Nous allons également retirer le panneau de 40 Km/hre qui cause de la confusion.*

Qualité de l'air : Mme Despins annonce la mise sur pied d'une commission consultative sur la qualité de l'air et la mise en œuvre du Règlement sur les foyers. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il sera interdit d'installer des foyers décoratifs d'ambiance au bois. Il faudra une déclaration obligatoire des

foyers à combustion solide qui ne sont pas aux normes à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2030, leur utilisation sera complétement interdite. Il y a une subvention disponible pour remplacer et/ou enlever un foyer sans le remplacer. L'utilisation sera interdite lors des périodes de smog.

Jean-Noël Ouisse demande s'il sera possible d'obtenir des informations ou une mise à jour concernant le passage de la rue Laperrière. La semaine prochaine, il y a une présentation en virtuel pour les conseils de quartier sur la Vision de la mobilité. Est-ce que le déneigement en fait partie ? Mme Despins répond que non.

Mme Despins mentionne également qu'il y aura un nouveau guide d'accompagnement pour les administrateurs de conseil de quartier et une formation en ligne aura lieu pour tester ce guide.

## 5. Période de questions ou commentaires des citoyens

Aucune question ou commentaire n'a été reçue de la part des citoyens.

## 6. Enjeux de quartier

### 6.1 Résolution pour Communauto

Pierre-Marc lit la résolution qu'il a rédigée et qui a pour objet d'amener plus de véhicules de Communauto dans le quartier Vanier. Il mentionne que le CIUSSS-CN pourrait fournir un stationnement pour Communauto au CHSLD Christ-Roi ou autres.

#### **23-CA-053**

#### **DEMANDE À COMMUNAUTO CONCERNANT LE RÉSEAU D'AUTOPARTAGE COMMUNAUTO DANS LE QUARTIER DE VANIER, Ville de Québec**

CONSIDÉRANT QUE la popularité du réseau Communauto est grandissante ;

CONSIDÉRANT QUE le quartier Vanier est considéré, et ce, à juste titre, comme un quartier central de la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs quartiers centraux limitrophes tels que Lairet, Vieux-Limoilou et Saint-Sauveur ont déjà un fort réseau d'auto partage Communauto et zone Flex;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs résidents de Vanier n'ont pas accès à un véhicule;

CONSIDÉRANT QUE le secteur Vanier a, sur son territoire, plusieurs lieux de destination comme le secteur Fleur de Lys, le secteur commercial du boulevard Wilfrid-Hamel et des lieux institutionnels comme CLSC Des Rivières et le Centre de formation professionnelle de Québec et le Centre d'hébergement Christ-Roi;

CONSIDÉRANT QUE la présence de trois stations du réseau autopartage Communauto dans le secteur Bourdages et Vieux-Vanier;

CONSIDÉRANT QUE le développement du secteur Fleur de Lys qui amènera un bassin de population intéressant pour le réseau d'autopartage Communauto;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de Communauto d'étendre son réseau à travers la Ville de Québec est bien présente;

CONSIDÉRANT QUE l'identification des opportunités pour de l'autopartage a été ajouté au PPU Wilfrid-Hamel-Laurentienne.

Il est proposé par Pierre-Marc Doucet et appuyé par Hélène Langlois, que le Conseil de quartier de Vanier recommande à Communauto :

1. L'augmentation du nombre de stations du réseau Communauto dans le quartier Vanier, dès 2024, surtout dans les secteurs du bureau d'arrondissement Les Rivières, du CLSC Des Rivières ainsi qu'au nord de la voie ferrée;
2. L'agrandissement de la zone FLEX du réseau Communauto dans le quartier Vanier dès 2024;
3. L'augmentation du nombre de véhicules dans les stations existantes.

Adopté à l'unanimité.

## 6.2 Appui pour la lettre sur le tramway

Il y a 2 semaines, Mme Laveau mentionne qu'elle a reçu de la correspondance concernant une lettre d'appui pour le transport structurant. A ce moment-là, il y avait déjà 14 conseils de quartier qui avaient « signé ».

Les résultats des votes faits par courriel :

Pour : Jean-Noël, Pierre-Marc, Gemma

Contre : Hélène, Jacynthe, Raynald

Abstenu : Mahamadou et Nicole

André a répondu trop tard mais il avait répondu pour.

Pierre-Marc Doucet fait part d'un inconfort à appuyer cette lettre parce que le Conseil d'administration n'a pas appuyé le tramway. Il y a donc une incohérence à ce sujet. Il y a eu un manque de temps pour faire une bonne réflexion.

Les administrateurs tiennent une discussion à ce sujet et les avis sont les suivants :

Jean-Noël Ouisse mentionne qu'il n'y a pas vraiment eu de discussions à ce sujet, sauf par courriel. Le Conseil de quartier n'a pas vraiment discuté clairement de sa position pour arriver à la réponse négative qui a été donnée.

Gemma Drouin demande la raison de cette incohérence. Est-ce que les gens sont contre le tramway ou est-ce que les gens ne voulaient pas appuyer la lettre ?

Jacynthe Fortin mentionne qu'elle est d'accord avec un mode de transport structurant. Comment les comités peuvent-ils travailler ensemble pour avoir une vision pour les rives nord et sud et penser en terme « métropolitain »?

Hélène Langlois est d'avis que les informations ne sont pas claires. Quels seront les coûts? La population a-t-elle été victime de manipulation? Présentement, il y a des gens qui éprouvent des difficultés à se loger, à se vêtir et à se nourrir. Le montant de 8G\$ est énorme. Prenons un temps de recul pour travailler sur ce projet.

André Garon mentionne qu'il comprend les opinions émises, mais il s'agit d'un projet à long terme. Si nous n'agissons pas maintenant, la Ville de Québec sera enclavée et continuera à se développer et à se densifier. C'est maintenant qu'il faut agir et non dans 5, 10 ou 15 ans. L'appui à la lettre n'oblige pas les citoyens à fournir des fonds. Il s'agit plutôt d'un appui de principe qui est donné pour essayer de se projeter dans le temps et voir comment le projet pourrait s'organiser. Il n'est pas d'avis que le maire de Québec va s'engager dans un projet de 12G\$. L'appui à la lettre n'engage pas comme tel le Conseil de quartier. Il nécessite la participation des gouvernements provincial et fédéral. Laissons travailler les gens; la Caisse de dépôt déposera ses hypothèses.

Pierre-Marc mentionne qu'il est d'accord avec les propos de Jean-Noël, car cela s'est fait rapidement. Il est important d'être cohérent. À l'avenir, il faudra discuter davantage avant de prendre une décision.

À la suite des opinions partagées entre les administrateurs, ce sujet sera discuté à une prochaine assemblée ordinaire du Conseil de quartier.

### 6.3 Résolution pour la reconduction du programme de subvention SSR

Lors de la dernière assemblée ordinaire, Jean-Noël avait déposé une proposition pour la reconduction de la demande de subvention, car c'est la dernière année de ce plan.

Alexandra Mauger considère qu'il y a deux aspects dans cette résolution. Une résolution distincte pourrait être rédigée pour les points no 5 et 6.

À la suite de la lecture de la résolution, certains aspects doivent être reformulés. Elle est donc remise à la prochaine assemblée ordinaire.

### 6.4 Stationnement dans le secteur de la rue Mgr-Plessis

Pierre-Marc Doucet soumet une proposition compte tenu qu'il y aura une diminution des espaces de stationnements disponibles. La Ville de Québec devrait donc se pencher sur ce sujet. Il propose une résolution pour que la Ville de Québec procède à la location de quelques stationnements dans le secteur Bourdages.

André Garon demande combien de personnes travaillent pour le Groupe O'Drey? Sont-ils présents en même temps? Pierre-Marc confirme qu'il y a une dizaine d'employés le jour au minimum. Le stationnement de l'IRDPQ est payant. Quel accueil pourrait avoir une telle résolution?

Nicole Laveau mentionne que la Ville n'a pas donné de solution pour la perte de ces espaces. Cependant, une solution a été trouvée pour le secteur du Chemin Ste-Foy.

À la suite de la lecture de la résolution, Mme Mauger suggère quelques modifications.

Le problème s'est présenté pendant les travaux sur Mgr-Plessis mais celui-ci va perdurer. Les résidents du Pivot n'ont pas assisté à la consultation publique et ignorent que des stationnements seront perdus. Le problème s'aggravera.

Mme Alicia Despins ajoute que des solutions en termes de stationnement pourraient être abordées lorsque les travaux de réaménagement seront terminés. Des ajustements pourront alors être faits.

Les gens qui ont besoin d'un espace de stationnement et qui ont des revenus modestes ne pourront s'offrir un espace de stationnement. Mme Laveau réitère qu'il faudrait évaluer des pistes de solution avec le CIUSSS-CN, la CNESST et l'IRDPO, qui pourraient offrir des espaces à un coût abordable. La Ville doit entreprendre des négociations avec ces organismes.

Raynald Pelletier considère qu'il est triste par cette problématique : les gens qui ont des besoins au niveau médical ne pourront pas avoir des services, parce qu'ils ne pourront pas payer un stationnement sur une base de tarification de \$160 par mois.

André Garon mentionne qu'il est important d'avoir une solution pendant et après les travaux de réaménagement.

La résolution a été reportée à la prochaine assemblée ordinaire et sera révisée à la suite des commentaires soumis par les administrateurs.

#### 6.5 Retrait d'abribus du RTC, secteur Hamel

Pierre-Marc Doucet a préparé une résolution relativement aux retraits de quelques abribus sur le territoire de Vanier.

### **23-CA-054**

#### **DEMANDE AU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE CONCERNANT LA PRÉSENCE D'ABRIBUS DU RTC DANS LE QUARTIER DE VANIER**

CONSIDÉRANT la présence de sept parcours de bus dans le secteur Vanier;

CONSIDÉRANT que des abribus ont été enlevés à la mi-octobre, étant considérés vétustes par le RTC;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement autour de ceux-ci a été carrément enlevé et qu'aucune trace de remplacement n'est démontrée;

CONSIDÉRANT que le RTC semble vague sur la date de leur réaménagement;

CONSIDÉRANT que le Guide de design des infrastructures du RTC stipule la vision suivante : " Cette combinaison assure une expérience client de qualité, qui incite l'usage du transport en commun et contribue à l'image de la Ville de Québec" (Guide de design des infrastructures du RTC p.6);

CONSIDÉRANT des arrêts confortables, qui comportent de l'ombre, et un espace pour s'abriter, des places assises, de l'information claire et une diversité d'activités à proximité contribuent à créer un environnement attractif pour l'utilisateur du transport en commun et améliorent les perceptions de la clientèle quant au service offert (NACTO, 2016); (Guide de design des infrastructures du RTC p.46);

CONSIDÉRANT QUE le secteur est très venteux et froid, surtout en saison hivernale;

CONSIDÉRANT la présence d'un abribus permettant la sécurité des usagers et des personnes à mobilité réduite vis-à-vis les autres moyens de transport lors de l'attente du passage d'un autobus;

Il est proposé par Pierre-Marc Doucet et appuyé par Gemma Drouin, que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la **Ville de Québec (info)** et au **Réseau de transport de la Capitale (action)**:

1. La réinstallation d'abribus, et aux arrêts Bernatchez/5171 (sud), Bélanger/5286, Giguère/5237 (nord) et à l'arrêt Beaucage/4300;
2. Et que le RTC veille à ce que toutes ses décisions ou actions futures envers le remplacement des abribus aux arrêts du RTC fassent l'objet d'une annonce claire sur les détails des opérations à effectuer afin de bien renseigner les usagers.

Adopté à l'unanimité.

#### 6.6 Assurance-responsabilité avec BFL

Nicole Laveau nous fait part que l'assurance-responsabilité avec BFL est payée par la Ville de Québec pour un coût de 504.28\$ pour 2023-24. Elle a déjà le certificat d'assurance pour la nouvelle période. Ce plan couvre plusieurs volets donc celui de l'assurance-responsabilité des administrateurs et dirigeants pour 5M\$.

#### 6.7 Résolution no 23-CA-045 modifiée

Nicole Laveau nous fait part que nous avons reçu une confirmation de subvention au montant de \$1500/2500 demandé de la part du député Mario Asselin.

Nous attendons la réponse de la part de la caisse Desjardins ainsi que de la part de la Ville.

#### **Résolution no 23-CA-045 modifiée**

#### **Demande de financement auprès de la Ville de Québec dans le cadre d'un projet d'initiative – Carte mémoire des aînés dans Vanier**

Considérant le bassin élevé de la population aînée dans le quartier de Vanier;

Considérant qu'il est reconnu statistiquement que le quartier de Vanier est l'un des moins favorisés financièrement en général;

Considérant la volonté du Conseil de quartier de Vanier de vouloir hausser la participation citoyenne et sociale de la part de cette clientèle;

Il est proposé par Gemma Drouin, dûment appuyé par Jacynthe Fortin, que le Conseil de quartier de Vanier recommande une demande de financement auprès de la Ville de Québec pour le **montant maximum autorisé 4500\$** dans le cadre d'un Projet d'initiative, pour le projet « Carte mémoire des aînés dans Vanier ». Les informations détaillées sont fournies en pièces jointes.

Adopté à l'unanimité.



## **23-CA-055**

### **Engagement financier pour le projet Carte mémoire pour les Aînés dans Vanier**

Il est proposé par Mahamadou Sissoko, et appuyé par Gemma Drouin, qu'une somme de \$800.00 soit « engagée » pour les fins du Projet Carte mémoire pour les Aînés dans Vanier.

Adopté à l'unanimité.

André Garon nous informe que récemment, il a reçu une carte communiquant des informations aux aînés de Vanier. Il retracera ce document et en informera Jacynthe et Gemma.

## 6.8 Réunions en mode hybride

Nicole Laveau fait la lecture du projet de résolution à ce sujet.

### **23-CA-056**

#### **Demande de reconnaissance des réunions de conseils de quartier en mode hybride et autres informations**

Considérant que nous avons déjà demandé que la Ville de Québec reconnaisse le mode hybride, sans mesures sanitaires obligatoires;

Considérant que le mode hybride à nos réunions peut confondre des administrateurs sur leurs droits de vote, principalement lors de demandes d'opinion;

Considérant que la Ville de Québec a déjà équipé ses principales salles de réunions publiques des équipements informatiques pour réaliser des réunions en mode hybride;

Considérant notre demande avec la résolution no 20-CA-22 révisée « ... recommander que la Ville de Québec autorise la tenue des réunions du Conseil de quartier sous une forme hybride et qu'elle soit effective dès le retour en présentiel, à la suite de la pandémie de la COVID-19 »;

Il est proposé par Nicole Laveau et appuyé par Raynald Pelletier,

1. Que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de modifier le ou les règlements, et/ou demande au Gouvernement du Québec si requis, afin que le mode hybride soit reconnu en tout temps lors des séances publiques des réunions de conseils de quartier.
2. Que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de produire un guide simple, sous forme numérique, synthétique, où toutes les informations pertinentes pour l'administration et le fonctionnement d'un conseil de quartier, tel que le quorum requis se compose de X, le montant maximal pour une demande de projet d'initiative qui a été réduit en 2023 sans préavis, le montant maximal pour la subvention annuelle pour le fonctionnement d'un conseil de quartier.

3. Que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec que les votes d'administrateurs en présence virtuel soient reconnus au même titre que si c'était en présentiel, et ce, pour toutes les occasions.

Adopté à l'unanimité.

#### 6.9 Demande d'une mini-présentation PPU

Dans le cadre du Comité élargi sur la mobilité et afin que tous les participants soient au même niveau d'information, une demande a été faite pour obtenir un rafraîchissement du PPU, particulièrement les sections sur la Mobilité et déplacement et du Cadre bâti.

##### **23-CA-057 Demande pour une présentation du PPU Hamel-Laurentien**

Attendu que le Conseil de quartier de Vanier a créé et tenu la première réunion du Comité élargi sur la mobilité dans Vanier le 2 novembre dernier;

Considérant que des participants à ce comité proviennent d'autres quartiers ou sont de nouveaux administrateurs et ne sont pas informés de l'orientation de la Ville au sujet du PPU Hamel-Laurentien;

Il est proposé par Nicole Laveau, dûment appuyé par Pierre-Marc Doucet, que le Conseil de quartier de Vanier demande à la Ville qu'une personne bien informée vienne nous faire une présentation raccourcie en se limitant aux notions de la mobilité et transport (chapitre 4.3) ainsi que le cadre bâti (Chapitre 4.2), lors de la prochaine réunion de ce comité le 11 janvier 2024, à 19h00.

Adopté à l'unanimité.

### 7. Comités

#### 7.1 Table de concertation Vélo

Lors de la réunion du 31 octobre dernier, Jean-Noël nous informe qu'il y a eu des discussions sur la vision de la mobilité active et des réflexions sur les vélos électriques. Il a aussi été question de pistes cyclables qui ne sont pas situées dans Vanier.

En ce qui concerne les bordures pardonnables, qui sont en angle au lieu d'être carrées, le problème concerne les personnes mal-voyantes. La solution serait de mettre en place des bandes rugueuses qui permettent à ces personnes d'être guidées.

Concernant la piste cyclable du Chemin Ste-Foy, la Ville de Québec a déjà fait des ajustements sur les points problématiques.

Les problèmes entre les trottoirs et les pistes cyclables aux abords des écoles, avec des gonflements des trottoirs pour limiter la vitesse des véhicules engendrent le phénomène que les cyclistes se sentent coincés entre les deux, ce qui n'est pas sécuritaire. Dans tous les projets effectués aux abords des écoles, la bande cyclable n'a pas été considérée comme elle se devrait.

Pour le mois du vélo en mai 2024, Accès transports viables s'orientera au niveau de la banlieue pour sensibiliser les personnes à l'extérieur du centre-ville et faire des activités plus proches de leurs besoins.

#### 7.2 Table de mobilité des quartiers centraux

Nicole Laveau nous fait part qu'aucune réunion n'a été tenue depuis le mois de juin dernier et qu'aucune n'est prévue à court terme, faute de ressource humaine chez ATV.

#### 7.3 Conseils d'établissements scolaires

Nicole Laveau mentionne que l'École Notre-Dame-du-Canada soumettra un projet de sécurité routière sur les angles morts.

Pour l'École Sans-Frontières, aucun développement. Le montant reçu de \$3000 par le Conseil de quartier de Vanier pour un projet en sécurité routière en 2023 servira à réaliser le projet sur les angles morts auprès de cette école en 2024.

Pour l'École secondaire Vanier, Mahamadou Sissoko assistera à la prochaine rencontre.

#### 7.4 Projet du parc sur le stationnement de Christ-Roi

Jacynthe Fortin nous mentionne que depuis la présentation du projet le mois dernier, aucune action n'a été réalisée.

#### 7.5 Projet Aînés

La confirmation du montant accordé de \$1500 par Mario Asselin a été reçue. Aucune information de la part de Desjardins n'a été reçue à ce jour. Nous sommes en attente d'une confirmation d'un montant de \$4500 de la part de la Ville.

#### 7.6 Projet Sécurité routière 2023 et 2024

Nicole Laveau fait la lecture du document à soumettre pour le projet SSR 2024. Le stationnement Fleur de Lys, le long de la rue Hubert, sera utilisé pour la présentation sur les angles morts. Bien que ce lieu serve actuellement de dépôt à neige, l'activité se tiendra en juin 2024. Mathieu Forget précise que Trudel Inc. offre un brigadier de Trudel Sécurité pour assurer que l'espace soit sécurisé.

### **23-CA-058 Demande de subvention pour un projet en sécurité routière 2024**

Il est proposé par Nicole Laveau, et appuyé par Hélène Langlois, que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec d'octroyer une somme de \$3000.00 pour permettre la réalisation du projet « VISUALISATION DES ANGLES MORTS AUTOUR DES GRANDS VÉHICULES » dans le quartier de Vanier, au courant de la saison estivale 2024.

Adopté à l'unanimité.

Les détails sont joints en annexe.

#### 7.7 Vanier 2040

Nicole Laveau indique qu'un comité plénier a été planifié le 5 décembre 2023 pour ce sujet.

#### 7.8 Comité élargi pour la mobilité dans le quartier de Vanier

Au sein du comité, Jean-Noël Ouisse mentionne que les membres essaient de dégrossir et de définir des objectifs en fonction des personnes qui sont présentes. Les conseils de quartier Vieux-Limoilou, Accès Transport viable, Alicia Despins et Mathieu Forget étaient présents, sans oublier Jean-Noël, Pierre-Marc et Nicole.

Nicole fait la lecture du compte-rendu. La prochaine rencontre se tiendra le 11 janvier 2024.

Raynald Pelletier quitte la rencontre à 21h25.

#### 7.9 Verdissement

Aucun développement.

#### 7.10 Logement

Les discussions sur ce thème se poursuivront le 5 décembre en comité plénier. Nicole Laveau partagera à André et Hélène un document reçu de La Ruche Vanier traitant d'un sondage qui a été effectué par eux sur ce sujet.

#### 7.11 Comité sur les noms de rue

Nicole Laveau, Pierre-Marc Doucet et Hélène Langlois ont assisté à la première rencontre. Pierre-Marc mentionne que la Société d'histoire des Rivières était représentée par 4 personnes.

Cinq (5) thèmes ont été identifiés, dont trois durant la rencontre et deux proviennent de Trudel Inc. Un sondage sera mis en ligne sur le site web par Trudel Inc. avec toute la promotion requise. Les thèmes les plus parlants : la catégorie des « personnes qui ont eu un impact communautaire dans le quartier » et les « noms de femmes », des noms de pièces de navires ou des noms de villes de la France.

Le rôle du Comité aviseur est de s'assurer que la démarche respecte les règlements et les procédures de la Ville et du Comité de toponymie et du patrimoine. Finalement, Trudel Inc. rédigera un mémoire à ce comité en précisant les justifications retenues et la consultation publique qui sera tenue.

## 8. Fonctionnement

### 8.1 Adoption du procès-verbal du 16 octobre 2023

#### **23-CA-059**

Sur une proposition de Jean-Noël Ouisse, secondée par Pierre-Marc Doucet, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 16 octobre 2023, tel que modifié.

### 8.2 Trésorerie

Mahamadou Sissoko nous informe que le solde bancaire au 20 novembre 2023 est de \$4107.50, incluant la réserve de \$3000 pour le projet en SSR 2023.

Les prévisions financières du solde bancaire au 31 décembre 2023 ont été établies à \$16.00, donc notre demande de subvention annuelle s'élève à \$2484.

### 8.3 Paiement des services de secrétariat

#### **23-CA-060**

Sur une proposition de André Garon, secondée par Jacynthe Fortin, il est résolu unanimement de procéder au paiement de \$95.00 à Renée Poulin pour la séance du 20 novembre 2023.

### 8.4 Suivi des demandes à la Ville

Aucun suivi.

## 9. Varia

Alexandra Mauger nous propose une rencontre de travail pour aborder le fonctionnement du conseil de quartier, comment travailler ensemble et communiquer. D'autres sujets pourraient être abordés.

Nicole Laveau suggère qu'une telle rencontre se tienne en janvier.

## 10. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21h45.

---

Nicole Laveau, Présidente

---

Gemma Drouin, Secrétaire

## ANNEXE

### TEXTE POUR UN PROJET SSR 2024 CQV

Porteur du projet : Nicole Laveau  
TITRE : Présidente, CQ Vanier  
Courriel : [n.laveau@videotron.ca](mailto:n.laveau@videotron.ca)  
Tél : 418-683-4731  
Résolution : voir pv du 20 novembre 2023, no résol. : no 23-CA-058

TITRE : **VISUALISATION DES ANGLES MORTS AUTOUR DES GRANDS VÉHICULES**

Détails du projet

#### **10. Description du projet (activités envisagées)**

Tenir une **activité « grand public »** par une démonstration visuelle et physique des angles morts autour de grands véhicules motorisés, tel qu'un autobus du RTC, et/ou d'un autobus scolaire, et/ou d'un camion à neige de la Ville, et/ou d'une niveleuse, et/ou d'une chenillette.

De grands tapis rouges seront placés au sol autour de ces véhicules.

Il y aura également un kiosque des contrôleurs routiers de la SAAQ pour donner des explications sur le Code de la route si nécessaire et un jeu sur table sera aussi disponible pour les enfants.

Il pourrait y avoir aussi la présence d'un véhicule policier.

Préalablement, avec notre subvention reçue pour 2023 et pour laquelle nous avons reçu un délai autorisé pour la réalisation d'un projet, nous planifions exécuter un projet similaire en mai 2024, à plus petite échelle à l'école primaire Sans Frontière dans notre quartier. L'expérience passée à Val-Bélair démontre que les enfants sont de bons ambassadeurs pour attirer leurs parents à l'activité grand public qui se tiendra en juin.

#### **11. Objectifs du projet**

- Informer et sensibiliser la population (de tous les âges) sur la sécurité environnant les gros véhicules en se plaçant à la place du conducteur pour « visualiser les angles morts »;
- Ces images resteront gravées dans leur mémoire pour toujours, tant pour les enfants que pour les adultes en les conscientisant aux dangers à proximité de ces gros véhicules;

- Des professionnels en sécurité routière et/ou des conducteurs de ces véhicules lourds seront sur place pour donner des explications aux personnes.

## **12. Durée du projet**

Veillez indiquer le nombre d'années (1 an, 2 ans, etc.)

L'activité se tiendra une seule journée, soit de 10h à 15h00, où des professionnels de la route seront présents pour expliquer à la population les difficultés rencontrées par les camionneurs et autres.

L'activité pourrait se tenir dans un grand stationnement dans le quartier.

La date reste à être fixée avec les propriétaires du lieu où se tiendra l'activité « grand public ».

## **13. Clientèles ciblées**

Cette activité sera de type « grand public », où la population du quartier et des quartiers avoisinants seront invités à venir visualiser les angles morts autour des grands véhicules motorisés que nous croisons tous à un moment donné dans notre quotidien.

Des contrôleurs routiers, et/ou policier, et/ou chauffeur d'autobus et autres pourraient être présents pour donner des explications sur les risques des angles morts autour des véhicules lourds.

## **14. Calendrier de réalisation du projet**

Janvier à mars 2024	établir des contacts pour l'activité principale Vérification de détails avec la Ville pour les assurances, les équipements comme les barrières, tables, chaises pliantes, compléter des formulaires de demandes pour ces équipements Prendre des ententes de collaboration avec les 2 directions des écoles primaires du quartier pour le choix d'une date respective et l'horaire de l'activité d'une durée environ de 6 heures chacune
Avril 2024	finaliser les derniers détails

Mai-juin 2024 choisir une date et une seconde en cas de pluie

Septembre 2024 reddition de compte à la Ville

### 15. Prévisions budgétaires du projet

Précisez la somme demandée par organisme et par année si le projet est pluriannuel et indiquez ensuite les détails pour les différentes activités prévues dans votre projet.

Pour l'activité à tenir en 2024, les coûts suivants sont à prévoir :

Consultant en formation sécurité routière spécialisée

Acquis Route inc. 850.00

Présence d'un photographe pour des prises de vue au sol et par drone

Pour documenter l'événement 1,500.00

Imprévus 261.00

SOUS-TOTAL : 2,611.00

TAXES (tps et tvq) 389.00

TOTAL : 3,000.00